

In Extenso

SAS IN EXTENSO DORDOGNE

CINE PASSION EN PERIGORD

Association Loi 1901

Rue A. Courbet BP 61

24110 SAINT ASTIER

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

CINE PASSION EN PERIGORD

Association Loi 1901

Rue A. Courbet BP 61
24110 SAINT ASTIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CINE PASSION EN PERIGORD** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information portée dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées aux mesures de contraintes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au Coronavirus.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Etat du passif » de l'annexe, l'association comptabilise des fonds dédiés répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces calculs, notamment à analyser les conventions d'attribution de subventions, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données issues de la comptabilité analytique.

Votre association comptabilise une provision pour indemnité de départ à la retraite, tel que décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par l'association.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

In Extenso

SAS IN EXTENSO DORDOGNE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Champcevinel,
Le 24 mars 2021

La société de Commissariat aux Comptes
« IN EXTENSO DORDOGNE »



Représentée par Laëticia CHAMBORD
Commissaire aux Comptes Inscrite

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
État exprimé en €						
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de recherche et de développement	AD		AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF	12 209,00	AG	5 018,17	7 190,83
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes	AL		AM		
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	AN		AO	472,88	-472,88
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	395 732,61	AS	358 436,83	37 295,78
	Autres immobilisations corporelles	AT	53 908,41	AU	37 941,80	15 966,61
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
Immobilisations Financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH	1 400,00	BI		1 400,00	
TOTAL (II)	BJ	463 250,02	BK	401 869,68	61 380,34	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	12 843,90	BY		12 843,90
	Autres créances (3)	BZ	61 418,07	CA		61 418,07
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités	CF	351 775,50	CG		351 775,50	
Charges constatées d'avance (3)	CH	2 814,40	CI		2 814,40	
TOTAL (III)	CJ	428 851,87	CK	0,00	428 851,87	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL				
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL ACTIF	CO	892 101,89	1A	401 869,68	490 232,21	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	CR		

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	24 119,17	89 156,49
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	RESERVES			
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG	21 223,47	21 223,47
	Report à nouveau	DH	140 146,33	76 587,68
	Résultat de l'exercice	DI	6 965,79	-1 478,67
Subventions d'investissement	DJ	18 101,31	25 547,78	
Provisions réglementées	DK			
	Total des capitaux propres	DL	210 556,07	211 036,75
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	63 090,00	63 090,00
	Avances conditionnées	DN		
	Total des autres fonds propres	DO	63 090,00	63 090,00
Provisions	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	63 953,13	59 087,08
	Total des provisions	DR	63 953,13	59 087,08
Dettes	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 866,61	8 150,40
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 034,51	33 992,37
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 049,39	42 046,15
	DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	81 507,50	13 778,17	
Produits constatés d'avance (4)	EB	17 175,00	16 875,00	
	Total des dettes	EC	152 633,01	114 842,09
Ecarts de conversion passif	ED			
TOTAL PASSIF		EE	490 232,21	448 055,92
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019		
		France		Exportation		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA	8,32	FB	8,32	20,00
	Production vendue	FD		FE		
	Biens					
	Services	FG	81 725,18	FH	81 725,18	223 836,45
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	81 733,50	FK	81 733,50	223 856,45
	Production stockée			FM		
	Production immobilisée			FN		
	Subvention d'exploitation			FO	554 200,50	499 953,47
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)			FP	2 581,61	3 483,44
	Autres produits (1) (11)			FQ	28 686,43	19 481,68
Total des produits d'exploitation (2)				FR	667 202,04	746 775,04
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			FS		275,55
	Variation de stock			FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements			FU	3 139,18	3 469,82
	Variation de stock			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)			FW	177 001,96	262 170,89
	Impôts, taxes et versements assimilés			FX	3 522,17	3 135,37
	Salaires et traitements			FY	286 902,51	325 430,14
	Charges sociales du personnel (10)			FZ	93 413,55	101 320,12
	Dotations aux amortissements			GA	32 781,36	39 948,17
	Dotations aux provisions :					
	- sur immobilisations			GB		
	- sur actif circulant			GC		
	- pour risques et charges			GD	4 866,05	40 051,37
Autres charges (12)			GE	960,34	2 619,88	
Total des charges d'exploitation (4)				GF	602 587,12	778 421,31
RESULTAT D'EXPLOITATION				GG	64 614,92	-31 646,27
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			GI		
Produits financiers	De participations (5)			GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 020,94	1 189,42
	Reprises sur provisions et transfert de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers				GP	1 020,94	1 189,42
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières				GU	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER				GV	1 020,94	1 189,42
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				GW	65 635,86	-30 456,85

État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			65 635,86		-30 456,85
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA	1 724,79		2 245,47
	Sur opérations en capital	HB	7 446,47		32 202,59
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	-67 841,33		-1 000,00
	Total des produits exceptionnels (7)	HD	-58 670,07		33 448,06
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE			465,53
	Sur opérations en capital	HF			4 004,35
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH	0,00		4 469,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI	-58 670,07		28 978,18
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK			
TOTAL DES PRODUITS		HL	609 552,91		781 412,52
TOTAL DES CHARGES		HM	602 587,12		782 891,19
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN	6 965,79		-1 478,67
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY			
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP			
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association sectorisée en deux, un secteur marchand et un secteur non marchand.

Covid-19 :

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

L'association constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Des informations détaillées sur les incidences sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ci-après, selon une approche ciblée.

L'association a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 142K€ sur l'année 2020.

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'association et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

Au regard de la situation, l'association a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité. Notamment avec le recours à l'activité partielle à hauteur de 19.7K€.

L'association a également bénéficié :

- de subventions de soutien suite à la crise sanitaires COVID, de plusieurs organismes (Département, Région et CNC) pour un montant global de 45.7K€ ;
- de l'abandon de taxe TSA pour un montant de 3.3K€.

Informations au titre d'un événement post-clôture :

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 1er juin 2021 dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité de l'association. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'association, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le solde du compte 102 300 -Fonds associatifs- a été viré au compte de report à nouveau pour être en conformité avec le nouveau règlement ANC n°2018-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Engagement de départ à la retraite : L'engagement de l'association en matière d'indemnité de départ retraite de ses salariés s'élève à 63 953 € à la clôture de l'exercice 2020. La totalité de cette indemnité est comptabilisée.

Les hypothèses ayant servi de base au calcul de la provision retraite du 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de manière rétrospective prorata temporis (droit individuel acquis au jour du départ à la retraite, proratisé à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans ;
- Le taux d'augmentation des salaires retenu est de 1% ;
- Le taux d'actualisation est de 0,34 % ;
- Le taux de charges sociales est variable selon la catégorie des salariés :
 - o 38 % pour la catégorie : Cadres
 - o 33 % pour la catégorie : Non Cadres
 - o 29 % pour la catégorie : Non cadres techniciens
- Le taux de probabilité de survie est de 97.78% ;
- Et enfin, le taux de probabilité de présence est retenu selon les critères suivants :
 - o au-delà de 10 ans d'ancienneté : 75%
 - o au-delà de 5 ans d'ancienneté : 50%
 - o inférieur à 5 ans d'ancienneté : 25%

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne
Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
24003 PERIGUEUX Cedex
Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
www.inextenso.fr

Ciné Passion en Périgord
Rue Amiral Courbet - BP 61 - 24110 Saint-Astier
Standard 05 53 02 64 97 - www.cine-passion24.com
N° TVA intracommunautaire : FR 23 411 131 626

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 78.6K€.

Suite à la clôture, aucun élément pouvant affecter le résultat n'a eu lieu.

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne
Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
24003 PERIGUEUX Cedex
Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
www.inextenso.fr

LES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissements de l'actif immobilisé correspondent aux durées d'usage reconnues sur le plan fiscal.

Acquisitions réalisées sur l'exercice : 3 458,87 €

Module VAD Saint Astier	600,00 €	amorti sur 3 ans
Module VAD Thiviers	600,00 €	amorti sur 3 ans
Module VAD Circuit	249,00 €	amorti sur 3 ans
Module VAD Montignac	600,00 €	amorti sur 3 ans
Ordinateur portable Acer	658,78 €	amorti sur 3 ans
Ordinateur portable Acer	751,09 €	amorti sur 3 ans

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	10 160	2 049	0	12 209
Immobilisations corporelles	448 231	1 410	0	449 641
Immobilisations financières	1 400	0	0	1 400
TOTAL	459 791	3 459	0	463 250

- (a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée
 (b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
 (c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS ; DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	1 427	3 592	0	5 018
Immobilisations corporelles	367 662	29 190	0	396 852
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	369 089	32 781	0	401 870

- (a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.
 (b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
 (c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0
Autres	0	0	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 844	12 844	
Autres	61 418	54 668	6 750
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	2 814	2 814	0
TOTAL	77 076	70 326	6 750
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	7 867	7 867	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 035	15 035	0	0
Dettes fiscales et sociales	31 049	31 049	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes (3)	81 508	81 508	0	0
Produits constatés d'avance	17 175	17 175	0	0
TOTAL	152 634	152 634	0	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne
 Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
 24003 PERIGUEUX Cedex
 Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
 www.inextenso.fr

ETAT DU PASSIF

Au 31/12/2019, deux subventions ont été intégralement reprises et donc soldées au 31/12/20 :

- Conseil Régional projecteur fixe Excideuil pour 16 980 € ;
- CNC / Aide sélective boxer pour 2 470 €.

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS					AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS				MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
RUBRIQUES	Valeur	Date début amortissement de la subvention	Date fin	Durée	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE	
Conseil Régional projecteur fixe Excideuil	16 980	26/04/2012	25/04/2019	7 ans	16 980	0	0	16 980	0
Conseil Régional projecteur 1	11 478	18/01/2013	17/01/2020	7 ans	11 399	79	0	11 478	0
Conseil Régional projecteur 2	11 947	30/06/2013	30/06/2020	7 ans	11 097	850	0	11 947	0
CNC / PROJECTEUR EXCIDEUIL	20 365	01/01/2013	25/04/2019	7 ans	20 365	0	0	20 365	0
CNC / PROJECTEUR N°1	16 397	18/01/2013	17/01/2020	7 ans	16 285	112	0	16 397	0
CNC / PROJECTEUR N°2	16 877	30/06/2013	30/06/2020	7 ans	15 676	1 201	0	16 877	0
CNC / AIDE SELECTIVE BOXER	2 470	10/09/2014	09/09/2019	5 ans	2 470	0	0	2 470	0
Conseil Départemental Investissements 20	15 000	01/06/2018	31/05/2023	5 ans	5 444	3 062	0	8 506	6 494
CAISSE EPARGNE	15 000	01/06/2019	31/05/2026	7 ans	1 250	2 143	0	3 393	11 607
TOTAL	126 514				100 966	7 446	0	108 413	18 101

Les subventions ont été réparties au prorata des montants de la valeur d'achat de chaque projecteur

TABLEAU DES PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour retraite	59 087	4 866	0	63 953
Provisions pour risques	0		0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	59 087	4 866	0	63 953

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne
 Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
 24003 PERIGUEUX Cedex
 Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
www.inextenso.fr

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DE L'ASSOCIATION

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B		C	D
	ETAT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	VIREMENT POSTE A POSTE	RESULTAT 2020	ETAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
RUBRIQUES					
Fonds associatif	89 156	0	-65 037		24 119
Fonds de réserves	21 223	0		0	21 223
<i>affectés aux investissements</i>	19 723	0		0	19 723
<i>affectés au projet associatif</i>	1 500	0		0	1 500
Report à nouveau	76 588	-1 479	65 037	0	140 146
Résultat de l'exercice				6 966	6 966
FONDS PROPRES	186 967	-1 479		6 966	192 453

Le solde du compte 102 300 -Fonds associatifs (65 037,32 €)- a été viré au compte de *report à nouveau* pour être en conformité avec le nouveau règlement ANC n°2018-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
	ETAT AU DEBUT DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	DOTATION DE L'EXERCICE	ETAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
RUBRIQUES				
Subv. DRAC et CNC Collège au cinéma	3 767	3 767	2 750	2 750
Subv. DRAC et CNC Ecole et cinéma	2 000	2 000	3 500	3 500
Subv. CNC MODERNISATION (journée formation)	5 000	5 000		0
Subv. Fonds de relance Education au cinéma CNC			10 000	10 000
Report ressources non consommées cause Covid-Collège au cinéma			15 500	15 500
Subv. Exceptionnelle Conseil Départemental 24 30 ans de l'association (2020)- reportés sur 2021 cause			10 000	10 000
Subv. Exploitation- Région NA-Plan d'urgence Covid- Abondement sur Prime Art et Essai			8 124	8 124
Subv. CNC-Fonds de compensation perte d'exploitation Covid			5 545	5 545
Subv. Exploitation- Département 24-Plan d'urgence Covid- Abondement sur Prime Art et Essai			16 248	16 248
Subv. CNC- Soutien Renforcé Covid			6 941	6 941
FONDS DEDIES	10 767	10 767	78 608	78 608

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne
 Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
 24003 PERIGUEUX Cedex
 Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
 www.inextenso.fr

	MONTANT SUBVENTION	MONTANT FONDS DEDIES	% DE SUBVENTION EN FONDS DEDIES
FONDS DE RELANCE EDUCATION AU CINEMA (CNC)	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
DRAC COORDINATION DES DISPOSITIFS SCOLAIRES ECOLE ET CINEMA	4 500,00 €	2 250,00 €	50%
DRAC COORDINATION DES DISPOSITIFS SCOLAIRES COLLEGE AU CINEMA	4 000,00 €	2 000,00 €	50%
CNC COORDINATION COLLEGE AU CINEMA	1 500,00 €	750,00 €	50%
CNC COORDINATION ECOLE ET CINEMA	2 500,00 €	1 250,00 €	50%
DEPARTEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 30 ANS	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
SUBVENTION REGION ABONDEMENT ART ET ESSAI PLAN D'URGENCE	8 124,00 €	8 124,00 €	100%
FONDS DE COMPENSATION EXPLOITATION CNC	5 545,00 €	5 545,00 €	100%
DEPARTEMENT ABONDEMENT S/ PRIME ART & ESSAI	16 248,00 €	16 248,00 €	100%
SOUTIEN RENFORCE EXPLOITATION CNC	6 941,00 €	6 941,00 €	100%
ACHATS DE PLACES DE CINEMA- DISPOSITIF COLLEGE AU CINEMA CREDITS NON CONSOMMES EN 2020 CAUSE COVID		7 000,00 €	
TRANSPORTS D'ELEVES DISPOSITIF COLLEGE AU CINEMA CREDITS NON CONSOMMES EN 2020 CAUSE COVID		8 500,00 €	
TOTAL DES FONDS DEDIES		78 608,00 €	

*Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne*
Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
24003 PERIGUEUX Cedex
Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
www.inextenso.fr

AUTRES OPERATIONS NE FIGURANT PAS AU BILAN

CREDITS-BAUX

Les crédits baux au 31/12/2020 sont les suivants :

- Peugeot 2008 – fin du contrat le 31/05/2022
- Peugeot Partner Tepee – fin du contrat le 05/01/2022
- Peugeot Boxer – fin du contrat le 05/08/2021
- Peugeot BOXER - fin du contrat le 25/02/2022

REGIME FISCAL DE L'ASSOCIATION

L'association dispose d'un secteur soumis aux impôts commerciaux et un secteur non soumis aux impôts commerciaux. Seuls les secteurs d'activité liés à l'exploitation cinématographique et aux prestations de services sont soumis.

MISE A DISPOSITION

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux du siège social qu'elle occupe de la part de la Mairie de Saint Astier.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Néant

Aucun remboursement de frais n'a eu lieu sur l'exercice pour le Président et le secrétaire.

REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS SALARIES

Le montant perçu par les 3 plus hauts salariés de l'association s'élève à 122 857 € brut.

REMUNERATIONS DU PERSONNEL

L'association compte 11 salariés à la fin de l'exercice : (9.70 ETP)

- 3 cadres en CDI
- 2 non cadres en CDI à temps partiel
- 6 non cadres en CDI à temps complet

L'équivalence temps plein sur les 12 derniers mois s'élève à 10.39

Aucun membre du personnel n'est mis à disposition.

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Dordogne

Les Romains - Champcevinel - B.P. 70070
24003 PERIGUEUX Cedex
Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80
www.inextenso.fr